

**LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION
LAIITIÈRE EN ZONE DE MONTAGNE :
L'URGENCE D'UNE ACTION POLITIQUE FORTE**



Cniel
Centre national interprofessionnel
de l'économie laitière

NOVEMBRE 2025

SOMMAIRE

Édito	5
En 2021, la filière faisait le constat d'un secteur de montagne « en situation critique »	6
Aujourd'hui, malgré un potentiel de production remarquable, dans la plus grande indifférence politique un plan social s'organise en montagne	7
• Un écart de compétitivité croissant et renforcé par l'ineffectivité comme l'inexistence de dispositifs publics de soutien	8
• Une Montagne, écrin d'un « modèle familial » d'élevage en péril	9
• Un plan social majeur aux implications multiples	10
• Au cœur de ce plan social, la survenance annoncée d'un choc socioéconomique majeur avec la fin de l'élevage laitier en zone de montagne	11
Investir aujourd'hui, un choix rationnel pour demain et l'avenir de nos territoires de montagne	12
• Quand l'élevage recule, le territoire se vide et les finances publiques trinquent	12
• Déclin de l'élevage laitier en zone de montagne : un risque environnemental et paysager incontestable	13
Nos propositions pour libérer l'énergie productrice des zones de montagne : un investissement aujourd'hui pour gagner demain	14
• Une véritable politique publique de la Montagne	14
• Un cadre fiscal et réglementaire spécifique	14
• Un soutien renforcé à l'activité économique en zone de montagne	15
• Pour une promotion de ce modèle économique vertueux et innovant	16

LA MONTAGNE PREND LES DEVANTS



En France, les AOP et IGP ne sont pas de simples labels. Elles représentent un patrimoine collectif, le fruit d'un savoir-faire ancré dans des territoires où chaque geste compte. Pourtant, dans des régions comme le Massif central, moins d'un tiers du lait transformé bénéficie d'une AOP. Ce constat doit nous interpeller : comment préserver ces signes de qualité si le lait blanc, qui représente l'essentiel de la production, n'est pas lui-même reconnu à sa juste valeur ? Valoriser le lait blanc, c'est garantir la pérennité des AOP et, au-delà, préserver cette « ambiance laitière » qui fait la singularité de nos territoires de montagne.

La montagne n'est pas un décor. Elle est un territoire de production, de vie et d'engagement. Face aux surcoûts structurels, aux aléas climatiques et aux fragilités d'une filière pourtant vertueuse, les territoires de montagne se mobilisent. Des Vosges aux Pyrénées, en passant par le Jura, le Massif central et les Alpes, une même volonté s'exprime : faire reconnaître la valeur réelle de nos produits et défendre la place essentielle de l'élevage dans ces territoires.

Éleveur en zone de montagne, je connais ces réalités : bâtiments plus coûteux, reliefs techniques, parcelles dispersées, météo exigeante... Produire 1 000 litres de lait coûte aujourd'hui près de 100€ de plus qu'en plaine. Ces handicaps naturels s'additionnent à chaque étape, de la production à la collecte. Les dispositifs comme l'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) constituent un soutien indispensable, mais ils ne suffisent plus. Ils ne pourront pas, à eux seuls, garantir l'avenir de l'élevage de montagne.

La réponse la plus durable réside dans la valorisation du lait et des produits de montagne, dans la reconnaissance de ce qu'ils apportent réellement. Sans élevage, la montagne se ferme. L'enfrichement progresse, les paysages se transforment, la biodiversité recule. À l'inverse, soutenir le lait de montagne, c'est préserver des espaces ouverts, créer et maintenir de l'emploi local, et faire vivre une économie de proximité. Ce sont près de 55 000 emplois directs et indirects qui dépendent aujourd'hui de la filière laitière de montagne.

C'est tout l'objectif de la nouvelle feuille de route d'Altitude, l'association qui vise à offrir une meilleure visibilité et une valorisation substantielle aux produits agricoles et agroalimentaires de montagne. Dès 2026, nous renforcerons la pédagogie auprès des distributeurs, en grande consommation comme en restauration hors foyer. En 2027, un plan de communication national donnera aux consommateurs les clés de lecture nécessaires. Car nos produits ne sont pas interchangeables : ils s'appuient sur un modèle agricole spécifique, lié aux contraintes de relief, à l'entretien des paysages, à un lien fort avec la biodiversité et à un ancrage territorial profond.

Les défis sont nombreux : gestion de l'eau, adaptation au changement climatique, renouvellement des générations. Mais la montagne possède de solides atouts et une capacité d'innovation remarquable. Pour amplifier cet élan, un cadre national plus affirmé serait bienvenu, avec des dispositifs incitatifs dédiés à l'élevage et à la transformation en zone de montagne. Nous partageons la conviction qu'une politique pleinement dédiée à la montagne permettrait de structurer durablement cette dynamique, en lien avec les filières.

Nos montagnes ne demandent pas un traitement particulier. Elles sont constitutives de notre agriculture française et contribuent largement à assurer la souveraineté alimentaire du pays. Elles demandent simplement la juste reconnaissance de ce qu'elles apportent à la France. La montagne est un fleuron de notre agriculture. Continuons à la faire avancer, ensemble.

Stéphane Joandel

*Président du Groupe de travail Montagne du Cniel
Président de l'association Altitude*

PLAIDOYER



En 2021, le Cniel, l'interprofession du lait de vache, tirait la sonnette d'alarme et interpellait les pouvoirs publics sur le risque majeur d'une « archipelisation » irréversible des territoires de montagne. Il soulignait que le déclin de l'activité laitière dans ces zones représente un gâchis collectif, entraînant soit des activités de substitution avec un effet d'entraînement moindre sur les territoires, soit la disparition de toute activité agricole, avec pour conséquence la fermeture des espaces. Ce recul menace aussi la souveraineté laitière française, alors que les zones de montagne disposent d'un fort potentiel productif, à condition d'une politique publique ambitieuse. Dans la continuité de cette alerte, le rapport parlementaire Pascale Boyer/Jean-Pierre Vigier sur le lait hors AOP rappelait la nécessité d'un engagement conjoint : à l'État, de mettre en place un cadre réglementaire et fiscal adapté ; à la filière, de mieux valoriser le lait de montagne. Aujourd'hui, la filière se lance dans la communication pour promouvoir ses produits de montagne, mais l'État n'a toujours pas tenu son rôle. Cinq années ont passé et c'est tant l'indifférence politique que l'ineffectivité des rares dispositifs publics en place qui conduisent la filière à prendre la parole une nouvelle fois, une dernière fois.

**En 2021,
la filière faisait le constat
d'un secteur de montagne
« en situation critique »**

A l'époque, la filière laitière de montagne se situait déjà à un moment de rupture. Elle était prise en étau entre une conjoncture internationale défavorable et un marché intérieur morose. Concomitamment, le nombre de producteurs de lait déclinait fortement (de 17 à 33% selon les départements dans le Massif central, le Jura et les Alpes entre 2010 et 2020). Le risque d'une disparition totale des exploitations laitières de montagne était réel, accélérant la paupérisation de ces territoires. Dans les Pyrénées, entre 2005 et 2021, les responsables de la filière mettaient en exergue que près de 45% des producteurs avaient abandonné leur activité, entraînant irrémédiablement le démantèlement de l'intégralité du secteur.

Face à ce risque de décrochage de la Montagne française, l'interprofession annonçait une disparition prochaine et irréversible de la filière laitière. Une disparition qui portait déjà en elle un risque économique, social et politique très lourd : en 2021, 65 000 emplois directs et indirects dépendaient

de son dynamisme économique et une baisse annuelle constante d'environ 5% du volume de lait collecté pendant 5 ans se traduirait par la perte d'environ 10 000 emplois. Conjugée à la fermeture des stations de sport d'hiver tout au long de l'hiver 2020-2021 qui constituent le second grand poumon économique des zones de montagne, cette situation organisait progressivement une France à deux vitesses. C'est « d'archipellisation » territoriale qu'il était alors question, engageant une déconnexion profonde et durable des espaces ruraux de montagne du reste du territoire français.

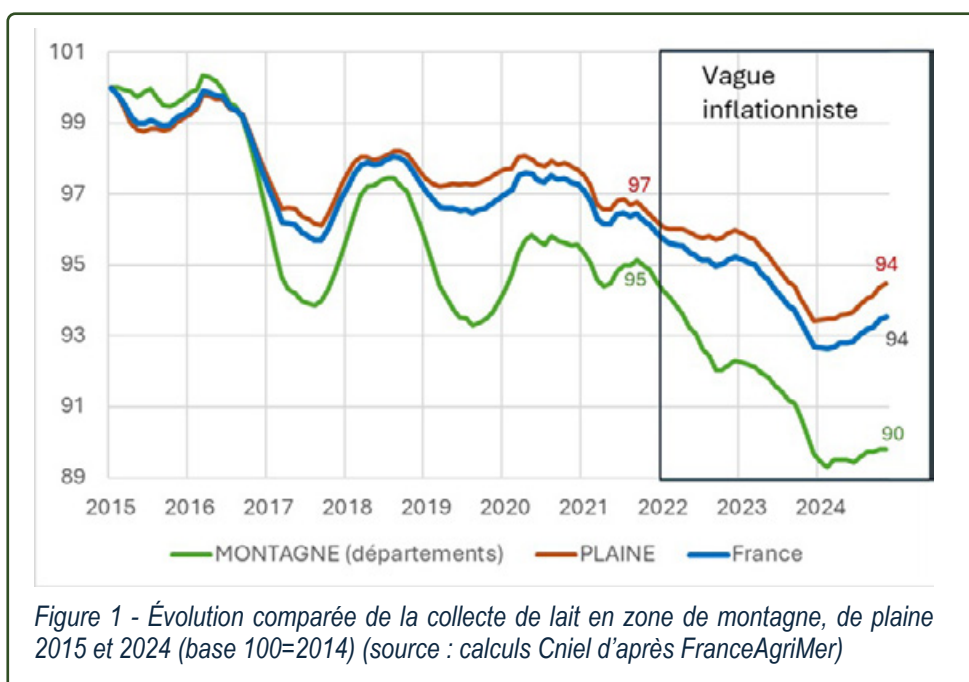
Aujourd'hui, malgré un potentiel de production remarquable, un plan social s'organise en montagne, dans la plus grande indifférence politique

La montagne laitière regorge de ressources, à commencer par la disponibilité des facteurs de production : Sur le plan du facteur travail, la montagne bénéficie d'un réservoir humain plus important que la plaine : dans 14 des 18 principaux départements de montagne, la proportion d'éleveurs de moins de 40 ans dépasse la moyenne nationale de 25 % ; Sur le facteur foncier, les zones de montagne représentent près de la moitié des surfaces prairiales françaises. Ces terres, généralement non labourables, ne peuvent être valorisées qu'à travers l'élevage et perdent toute fonction productive lorsque celui-ci décline ; Sur le facteur capital, les régions de montagne concentrent plus de 20 % des exploitations

agricoles et 40 % des établissements de transformation, ce qui témoigne de la densité et de la vitalité de leur tissu productif. Pourtant, malgré ce potentiel productif flatteur, la production laitière de montagne recule fortement depuis 10 ans.

Elle entraîne avec elle un pan entier de l'économie laitière. Ainsi, depuis 2015 et la fin des quotas laitiers, **la collecte de lait en montagne recule nettement plus qu'en plaine** : -10 % depuis 2014 (jusqu'à -52 % dans les Pyrénées), contre -6% en zone de plaine. En 2024, alors que la production rebondissait de 1,4% en plaine, la collecte en zone de montagne stagnait à son plus bas niveau historique.

Au surplus, conséquence directe d'un tarissement de la ressource laitière, certaines zones de montagne voient émerger une dynamique nouvelle : **un surdimensionnement croissant et durable des outils de transformation**. Alors qu'historiquement, du fait de la plus forte saisonnalité de la production liée à la nette prédominance de l'herbe dans les rations, les outils avaient besoin d'être surdimensionnés pour accueillir ponctuellement des volumes conséquents en période de pic de production, cela impliquait une moindre dilution des charges fixes. Or, la réduction de la collecte observée ces dernières années accentue encore davantage le surdimensionnement des outils, sans que des fermetures majeures de sites n'aient pourtant été enregistrées à ce jour. Cela s'explique pour partie par une augmentation des volumes acheminés vers des zones de plaine. En somme, la filière s'inquiète de cette sous-utilisation croissante des outils de transformation, avec le risque imminent et désastreux d'atteindre un point de non-retour conduisant à des fermetures d'usines.



Un écart de compétitivité croissant et renforcé par l'ineffectivité comme l'inexistence de dispositifs publics de soutien

La filière doit supporter des surcoûts structurels, tant à l'amont qu'à l'aval, surcoûts exacerbés en période de crise, qui n'ont d'autres conséquences que l'aggravation de l'écart de compétitivité avec la plaine. Pourtant, les leviers publics de financement sont au mieux inefficaces (art. 61 de la loi Montagne de 2016) au pire inexistant.

Surcoûts de production : soumises à des contraintes naturelles comme l'altitude, les conditions climatiques, la pente et le morcellement des parcelles, les exploitations de montagne font face à un déficit structurel de compétitivité. Ces dernières années, l'écart de prix de revient entre plaine et montagne s'est encore amplifié, passant de +60€/1 000 l en 2019 à +96€ en 2024¹, signe que les compensations aux handicaps naturels compensent de moins en moins le surcoût associé aux contraintes naturelles. Entre 2019 et 2024, les coûts de production en montagne ont augmenté de près de 150€/ 1000 l, soit 25%, mais les aides n'ont pas été revalorisées sur l'inflation ce qui implique que les aides ont concrètement baissé en valeur réelle. Par conséquent, les éleveurs de montagne ont très peu bénéficié des récentes hausses conjoncturelles des prix des produits laitiers. Leur revenu moyen par UMO est quasiment resté au niveau de 2019 (voir annexe 2), ce qui a accentué l'écart déjà important avec les revenus des exploitations de plaine.

Cette situation apparaît d'autant plus préoccupante qu'une baisse des prix du lait conventionnel semble désormais se dessiner pour 2026.

Surcoûts de collecte et de transformation : En zone de montagne, les coûts de collecte du lait de vache sont 15€/1000L de lait plus élevés [ou deux fois plus élevés] que la moyenne nationale, et peuvent monter jusqu'à plus de 90 €/1000 L de lait dans les cas les plus extrêmes, avec une grande disparité intra-zone². Ils s'expliquent par les handicaps naturels des zones de montagne (vitesse inférieure, équipements pour la neige, usure des équipements, consommation de carburant plus importante proportionnellement à la distance parcourue) et par la plus faible taille des exploitations, qui impose de collecter davantage d'exploitations pour un même volume. Les coûts de construction sont également supérieurs, du fait notamment de matériaux renchérissés par un transport rendu difficile par l'enclavement et la faiblesse des infrastructures routières. De plus, les bâtiments doivent être conçus pour résister aux charges de neige, bénéficier d'une isolation renforcée et intégrer des dispositifs énergétiques adaptés, ce qui renchérit fortement les dépenses initiales. En sus, les surcoûts de transformation s'accroissent en lien avec une surcapacité des outils de transformation (coûts fixes faiblement dilués). Dans les deux cas, pour la collecte comme la transformation, aucun dispositif public n'existe pour compenser des surcoûts directement nés du handicap naturel que constitue la montagne.

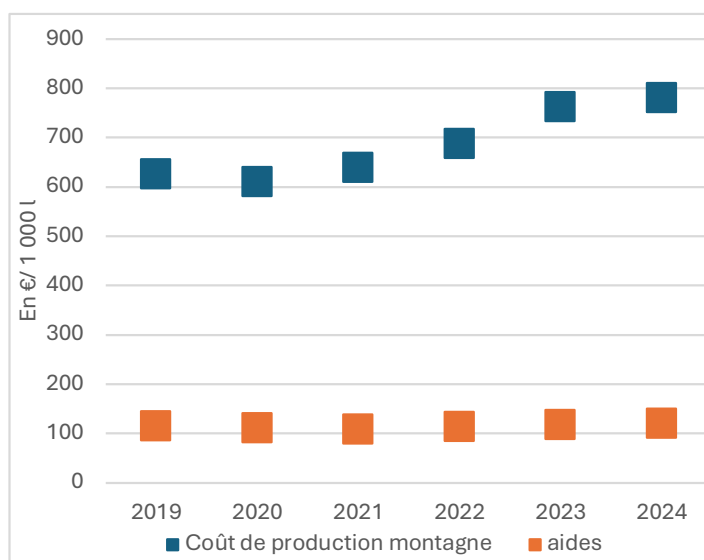


Figure 2 - Coûts de production et aides en montagne (source : observatoire des coûts de production Idele publié par le CNIEL)

1. D'après l'observatoire des coûts de production Idele publié par le Cnie

FOCUS

« Un surcoût peut en cacher un autre »

L'impact de la distorsion fiscale propre à la France au regard de la concurrence européenne

Lorsqu'il n'est pas valorisé dans une segmentation spécifique, le lait produit en montagne est mis en concurrence directe avec le lait de plaine en France et avec les laits européens sur le marché unique. Cette concurrence est accentuée par les surcoûts structurels propres à la production de montagne, auxquels viennent s'ajouter les surcoûts liés au cadre fiscal français, particulièrement lourd. La France est, après la Suède, le pays européen où les prélèvements obligatoires nets sur les entreprises sont les plus élevés (source : Fipeco). Selon la Cour des comptes, le taux de prélèvements obligatoires dans la valeur ajoutée est supérieur de 9 points en France par rapport à l'Allemagne, premier exportateur de l'Union européenne et donc principal concurrent de la France³.

En combinant les données ESANE (INSEE) et MIV, on obtient un niveau de prélèvements obligatoires de 2,6 centimes par litre en Allemagne contre 5,1 centimes par litre en France. L'écart de 2,5 centimes par litre, appliqué à une production de 4 milliards de litres, représente un coût supplémentaire de 100 millions d'euros par an pour l'ensemble de la chaîne de valeur en montagne.

Si ce surcoût est transmis aux prix payés aux producteurs, il se traduit par une baisse de 25 € pour 1 000 litres par rapport à un producteur allemand, soit une perte d'environ 8 500 € par exploitation et par an, selon le principe de l'incidence fiscale. Si c'est le taux d'investissement des entreprises qui est affecté, cela représente un manque cumulé d'1 milliard d'euros d'investissements en 10 ans dans les outils de transformation

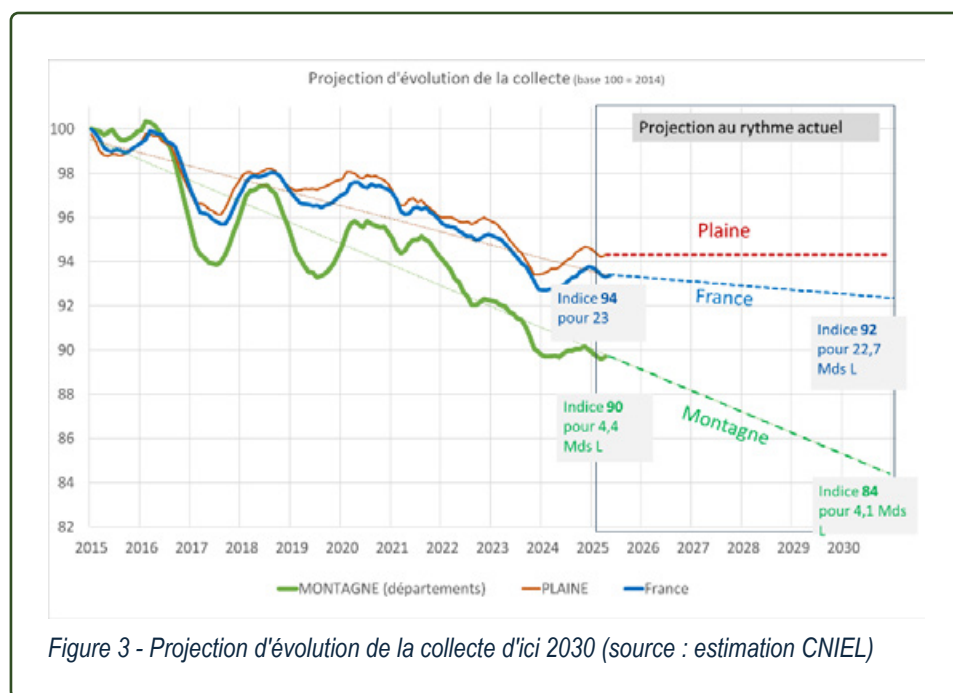
Une Montagne, écrin d'un « modèle familial » d'élevage en péril

La zone s'illustre en effet avec des fermes traditionnellement et structurellement de plus petites tailles. Entre 2014 et 2024, les fermes ont grandi deux fois plus vite en plaine qu'en montagne. Les pressions foncières et les parcellaires accidentés restreignent l'agrandissement des fermes. Si cette taille réduite constitue un atout tant pour l'image de la filière laitière française que l'image de la montagne dans son ensemble, elle s'accompagne de moindres économies d'échelles. De surcroît, la ferme laitière de Montagne est l'objet d'une menace permanente et croissante de la prédation. Elle pèse tant sur les élevages que sur les éleveurs, à la fois économiquement et psychologiquement, et constitue un facteur d'accélération de la restructuration en cours.

2. source : Observatoire national de la collecte en coopératives laitières - LCL - 2023

3. D'après les chiffres de la cour des comptes : ces 9 points d'écart de prélèvement sur la valeur ajoutée incluent 2 points d'écart sur les impôts de production, 1 point d'écart sur l'IS, et 6 sur les charges employeurs et de personnel : en vérité, une partie des poids de ces prélèvements se répercute également sur les salaires nets, et n'est donc pas intégralement reportée sur les maillons de la filière.

Un plan social majeur dans le secteur agricole créant le plus de valeur par hectare auraient des implications multiples



Il se joue sous les yeux de la filière sans qu'elle puisse, seule, en stopper les principaux effets néfastes pour la Montagne, dans l'indifférence des autorités nationales, une restructuration massive de l'activité laitière. L'interprofession laitière ne voit guère de perspectives positives à court terme selon son scénario tendanciel de déprise laitière :

- La poursuite de la baisse de production au même rythme que celle observée entre 2015 et 2025 se traduirait par une perte de 270 millions de litres d'ici 2030, soit 6% de la production laitière de montagne en 2025, soit plus de 1% à l'échelle de la collecte laitière française dans son ensemble ;
- Le secteur laitier est celui qui crée le plus de richesse à l'hectare (avec un produit brut de 2307 €/ha pour le lait contre 874€/ha en allaitant). Le manque à gagner du scénario tendanciel de déclin, en termes de chiffre d'affaires pour ces zones, pourrait atteindre 330 M€ par an au bout de 5 ans⁴ ; la perte de PIB serait supérieure à 50 M€ par an⁵.

Quelques conséquences chiffrées au scénario tendanciel :

- La destruction de 2950 emplois directs et indirects liés principalement à la disparition des fermes⁶ ; Une perte de valeur ajoutée de 56M€ par an, et de 15M€ de recettes fiscales chaque année⁷ ;
- Une perte de 45 000 ha de prairies (si les terres ne sont pas réaffectées vers l'élevage allaitant)⁸ ;
- Une perte d'approvisionnement en produits laitiers pour 1,24 million de personnes, soit pratiquement l'équivalent de l'agglomération lyonnaise⁹ ;
- Une baisse de fabrication de 10 000 tonnes de beurre, produit dont la France est déjà très fortement dépendante (taux d'auto-provisionnement autour de 75%)¹⁰ ; au global, le taux d'autosuffisance de la France en matière grasse, actuellement à 95%, s'affaiblirait encore.

4. En 2023, la production d'un litre de lait générait 1,21 € d'activité directe en sortie industrie d'après l'enquête annuelle laitière

5. Pour un taux de VA de 6% pour l'élevage, et de 17% pour l'industrie laitière (source : calculs CNIEL d'après INSEE)

6. Dossier Economie de l'Elevage de l'IDEL d'après les données de GIS Elevage demain et Inosys

7. Calculs CNIEL d'après les données de l'enquête ESANE de l'INSEE, et des chiffres de poids des prélèvements obligatoires dans l'industrie de la cour des comptes.

8. Source : Estimation à partir de données Cap'2Er

9. Calculs CNIEL d'après des données Cap'2ER

10. Calculs CNIEL d'après données FranceAgriMer et Agreste

Au cœur de ce plan social, la survenance annoncée d'un choc socioéconomique majeur avec le déclin de l'élevage laitier en zone de montagne

Le lait est de loin le meilleur levier de création de valeur de l'herbe naturellement présente dans les pentes des zones de montagne. La disparition de la filière laitière de montagne porte donc en elle un risque économique, social et politique très lourd. En moyenne en France, chaque ferme laitière fait travailler 2,5 personnes directement, et autant indirectement. Les 10 000 fermes de montagnes pèsent donc à eux seuls 55 000 emplois directs et indirects. Une poursuite de la tendance actuelle entre 2025 et 2030 pourrait donc se traduire par la destruction de près de 3000 emplois en seulement 5 ans. Ce chiffre correspond au nombre d'emplois déjà perdus depuis le premier appel lancé par la filière en 2021.



Investir aujourd'hui, un choix rationnel pour demain et l'avenir de nos territoires de montagne

La filière laitière se caractérise par ses très forts effets d'entraînement sur les territoires, avec des emplois créés, mais aussi une production brute par hectare, respectivement deux et trois fois supérieurs à ceux engendrés par l'élevage allaitant, l'autre seule activité capable de valoriser l'herbe des terres en pentes (voir annexe 3). Ainsi, derrière le retrait progressif de l'activité agricole en zone de montagne et la disparition de ce qui constitue souvent la dernière activité économique du territoire, il y a des coûts que l'Etat va devoir compenser car autrefois assumés par la filière elle-même. La dévalorisation progressive du territoire par la disparition tant de la production que de la transformation laitière sera donc à terme plus onéreuse pour la personne publique que le soutien financier qu'elle aurait déployé à maintenir, voire à renforcer la présence laitière en montagne.

Quand l'élevage recule, le territoire se vide et les finances publiques trinquent

Avec le recul de l'activité laitière en zone de montagne, c'est bien vers une destruction progressive mais irréversible d'emplois que la France va, renforçant le phénomène « d'archipellisation » territoriale par une déconnexion profonde et durable des espaces ruraux de montagne du reste du territoire français.

- Au surplus, les terres en proie à la désertification sont aussi celles qui ont subi la plus forte baisse du nombre d'ETP agricoles ces dernières années ;
- À l'exception du Jura, du nord des Alpes, et de l'ouest du Massif central, la grande majorité des zones de montagnes subissent à la fois une baisse de leur population générale, et de leur population agricole.

À l'aune de cette désertification, ce sont les services rendus par l'activité économique qui reculent, obligeant l'Etat à assumer des charges nouvelles. Car la désertification entraîne une forme de « coût caché » pour l'État, qui doit compenser l'abandon des activités économiques par :

- Des dépenses directes (services, infrastructures) ;
- Des dépenses indirectes (politiques de rééquilibrage, aides sociales) ;
- Et des pertes fiscales (moins d'activité implique moins de recettes).

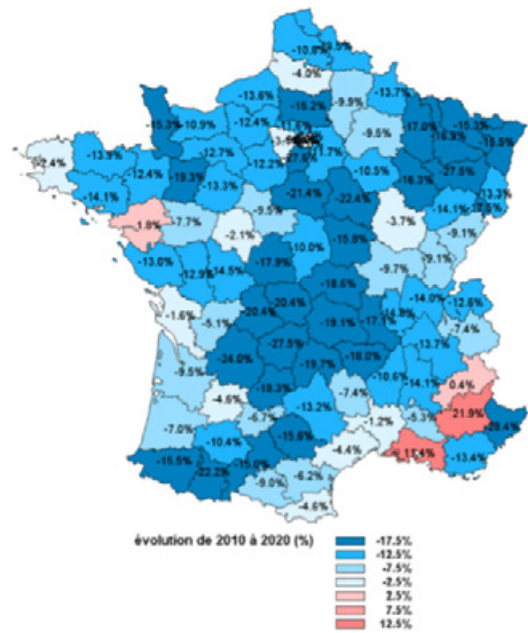


Figure 5 : Evolution des ETP agricoles entre 2010 et 2020. Source: RMT Filarmoni - Quantification des emplois dans les filières alimentaires.

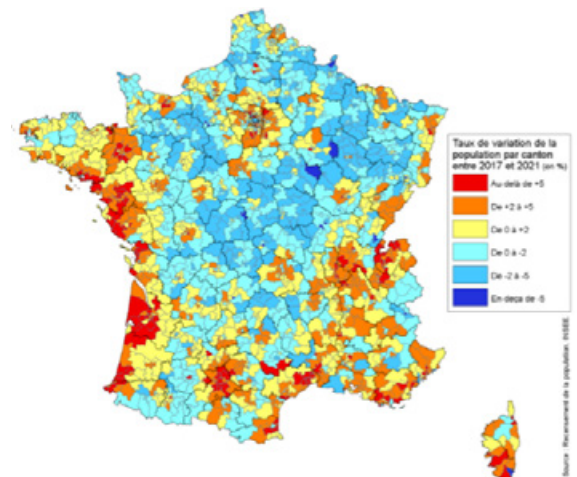


Figure 6 : Evolution de la population entre 2017 et 2021 par canton. Source : recensement de la population



Figure 7 : Zones soumises à des contraintes naturelles en France. Source : MASA

Déclin de l'élevage laitier en zone de montagne : un risque environnemental et paysager incontestable

Le déclin de l'élevage laitier en zone de montagne représente une menace pour l'équilibre environnemental et paysager de ces territoires. En cessant d'entretenir les prairies et les pâturages, cela favorise la fermeture des milieux, la perte de biodiversité et l'augmentation des risques naturels comme l'érosion ou les incendies. À ce propos, l'été 2025 aura démontré, s'il fallait encore le faire, que l'élevage a plus que sa place en montagne dans un objectif de prévention des incendies. Sur le plan paysager, l'abandon de l'élevage transforme les panoramas ouverts en espaces boisés, altérant l'identité visuelle et culturelle des régions concernées. Ce recul met aussi en péril un patrimoine immatériel précieux, lié aux savoir-faire agricoles et à la production laitière traditionnelle. Enfin, il pose un défi majeur aux politiques d'aménagement du territoire, qui doivent compenser cette perte par des mesures coûteuses pour préserver l'attractivité et la durabilité des zones de montagne.



NOS PROPOSITIONS

Nos propositions pour libérer l'énergie productrice des zones de montagne : un investissement aujourd'hui pour gagner demain

Loin du sanctuaire que certains souhaiteraient en faire, loin des conflits d'usage entre activités agricoles et de loisirs ou de tourisme auxquels d'autres voudraient la résumer, l'interprofession laitière est convaincue qu'une troisième voie existe pour la Montagne, une voie productive qui valorise le remarquable potentiel de ces territoires. Les responsables professionnels sont convaincus qu'un avenir existe pour le lait de montagne, si tant est qu'il bénéficie d'un soutien politique appuyé et d'une véritable politique publique de la montagne. Voici leurs propositions :

Une véritable politique publique de la Montagne

Proposition n°1.

Quarante ans après la première loi Montagne et alors que l'acte II laisse pour la filière laitière un goût d'inachevé, la filière laitière appelle de ses vœux le lancement de travaux préfigurant l'examen d'un **nouvel acte législatif, un « acte III » en faveur de la montagne**, pour adapter le cadre législatif et réglementaire de l'activité économique aux défis qui perdurent et aux nouveaux qui se font jour.

Proposition n°2.

Sous l'initiative de pouvoirs publics résolument engagés pour ces territoires, créer les conditions d'un **observatoire national de la montagne**, regroupant l'ensemble des données nécessaires au pilotage et à l'évaluation des mesures souvent éparses en faveur de ces zones ;

Proposition n°3.

L'interprofession appelle à la création d'une **fonction interministérielle dédiée à la politique publique en faveur de la montagne** pour amener toute la transversalité et l'appui politique constant que le sujet nécessite.

FOCUS

L'année 2026 a été proclamée « **Année internationale du pastoralisme et des pâturages** » par l'ONU, visant à promouvoir la durabilité et la reconnaissance des pratiques pastorales à l'échelle mondiale. Ces célébrations en faveur de l'Année Internationale du pastoralisme et des pâturages (AIPP) ont pour but de sensibiliser à l'importance des pâturages sains et d'un pastoralisme durable. Elle vise à :

[] Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et mettre en avant les pratiques de gestion qui soutiennent la biodiversité et la résilience climatique.

[] Renforcer la reconnaissance des communautés pastorales et faire entendre la voix des éleveurs et des organisations qui les représentent, afin d'obtenir un soutien accru pour leurs modes de vie.

[] Attirer l'attention sur les défis et sensibiliser aux impacts du changement climatique et à la nécessité de politiques favorables au pastoralisme.

Cette année internationale est une opportunité sans précédent pour les autorités françaises pour se saisir tant des enjeux que des atouts que recèlent la Montagne française et engager sans attendre un nouvel acte législatif en faveur de ces territoires en péril.

Un cadre fiscal et réglementaire spécifique

Proposition n°4.

Au même titre que la Corse ou les Collectivités d'Outre-mer, les zones de montagne en métropole souffrent d'un handicap géographique qui justifie aux yeux de la filière qu'un **cadre législatif spécifique permettant de rétablir l'équité territoriale soit créé. Ce statut, à l'image des ZRR ou des territoires sous contraintes spécifiques**, serait une première étape décisive dans la reconquête du milieu.

Proposition n°5.

Pour faciliter l'emploi d'actifs salariés dans les élevages laitiers, le déploiement d'un **dispositif spécifique d'exonération renforcée de cotisations sociales pour l'emploi temporaire de collaborateurs, comparable au dispositif TO-DE**, afin de permettre aux actifs non-salariés en place d'envisager les surcroûts d'activité et l'organisation du travail de manière plus sereine et surtout de manière plus pérenne.

Proposition n°6.

Afin d'atténuer les effets démobilisateurs voire dissuasifs de la prédation tant sur l'économie générale des exploitations que le moral des éleveurs laitiers, la filière demande la **prise en charge du besoin de main d'œuvre correspondant à la mise en œuvre des mesures de protection contre la prédation.**

Un soutien renforcé à l'activité économique en zone de montagne

Proposition n°7.

La filière appelle à un **ciblage des aides à l'investissement productif par site de transformation au lieu d'un ciblage par entreprise** et ainsi permettant de maintenir durablement les activités laitières en montagne.

Focus

Les sites laitiers de transformation présents en zone de montagne appartiennent souvent à de grands groupes ou sont des PME de taille importante qui ne sont actuellement pas inclus dans le périmètre des financements régionaux ou bénéficient de taux d'aides minorés.

En effet, ceux-ci sont attribués aujourd'hui en fonction de la taille du groupe auxquels ils appartiennent. Ils excluent les grands groupes et les grandes PME pour privilégier les petites structures locales. Ainsi, ces modes de distribution engagent des effets de seuil défavorables à l'investissement.

Or, à l'instar des exploitations, ces sites peuvent également souffrir d'un déficit de compétitivité inhérent aux particularités des zones de montagne (topographie, manque de personnel qualifié...). Leur inclusion permettrait de la renforcer et d'assurer leur pérennité. Très concrètement, il s'agirait d'activer les leviers suivants :

[] Cibler les aides à l'investissement par site de transformation situé en zone de montagne et non globalement au niveau de l'entreprise ;

[] Egaliser les taux d'aide par site ;

[] Alléger le régime des minimis pour les investissements industriels réalisés en zone de montagne.

Proposition n°8.

Considérant l'ineffectivité du dispositif pourtant inséré par le législateur à l'article 61 de la loi Montagne du 28 décembre 2016, la filière soutient la **création d'un dispositif de crédit d'impôt sur les investissements productifs réalisés par des sites basés dans une commune classée en zone de montagne** ce qui garantit un ciblage de l'aide, un ancrage territorial de l'investisseur et un retour au territoire de montagne de l'argent investi (investissements de collectes, investissements industriels)

Focus

Création d'un dispositif de crédit d'impôt sur les investissements productifs réalisés par des sites basés dans une commune classée en zone de montagne

L'avantage d'un tel dispositif est, tel qu'il est pensé pour n'importe quel crédit d'impôt, systématique et ainsi, il diminue fortement les « coûts de transactions » importants et souvent prohibitifs des dispositifs d'aides publiques territoriales classiques (temps pour monter le projet/le dossier, temps pour le déposer, temps pour le préciser et le chiffrer avec des devis, temps pour l'instruire, temps pour le valider, temps pour justifier et formaliser, temps pour le juger, temps pour le payer, temps pour communiquer, etc.).

Proposition n°9.

Dans la continuité d'une approche territoriale de la planification écologique, afin d'accélérer la transition vers des modèles plus durables sur lesquels la filière laitière de montagne compte et est engagée, une **hausse substantielle des aides à l'investissement productif et écologique pour limiter l'empreinte carbone et accompagner tant la décarbonation des exploitations que des usines** serait bienvenue. L'Etat comme l'ensemble des régions possédants des zones de montagne pourraient ainsi faire le choix d'ouvrir un dispositif dédié au soutien d'investissements verts spécifiques à la montagne.

Pour une promotion de ce modèle économique vertueux et innovant

Faire émerger une image unifiée, valorisante et visible de la montagne comme espace de production agricole durable et résilient, telle est la volonté des professionnels de la filière laitière. En s'appuyant sur le récit « Le goût de l'altitude », l'interprofession cherche à renforcer la notoriété du label, l'adhésion des consommateurs et la légitimité de la filière auprès des distributeurs, des prescripteurs et des élus. Mais, dans le même temps, sans un soutien public à la mention « Produit de montagne » et sans une visibilité renforcée de ces produits, notamment en restauration collective, les efforts de la filière et de ses partenaires seraient vains. Aussi, il est proposé :

Proposition n°10.

[] d'œuvrer collectivement, avec le soutien politique des zones de Massif, à une **revalorisation nationale de la mention « Produit de Montagne »**, en particulier au travers de démarches auprès de l'INAO. Cette mention garantit au consommateur que les conditions de production spécifiques en zone de montagne sont respectées. Il ne s'agit pas d'un label public comme les SIQO, mais d'une mention encadrée, soumise à des règles précises de traçabilité et de conformité et contrôlée notamment par les services de la répression des fraudes ;

Proposition n°11.

[] de travailler à une **meilleure visibilité dans l'approvisionnement en restauration collective des produits relevant de la mention « Produit de montagne » qui passera nécessaire par une évolution de la réglementation** (Décret n° 2019-351 du 23 avril 2019 relatif à la composition des repas servis dans les restaurants collectifs en application de l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime) afin d'y inscrire la mention comme pouvant entrer dans les 30% de produits sous SIQO ou durables au sens de l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime ;

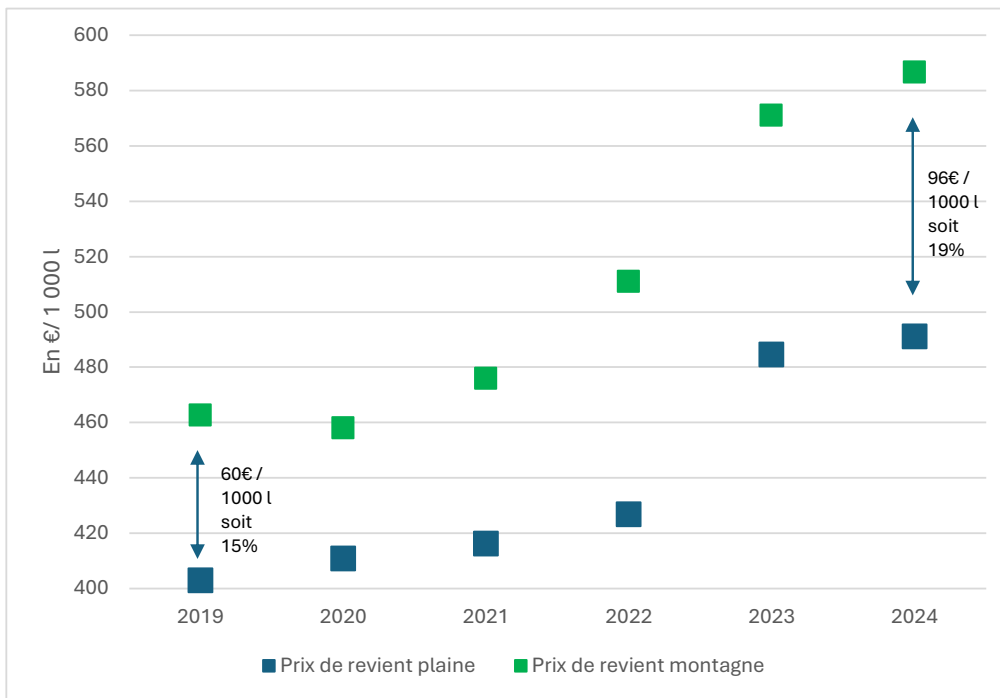
Proposition n°12.

La filière laitière appelle enfin les autorités nationales à **relancer les investissements dans la recherche et le développement d'innovation technologique au service de la montagne**, en particulier au bénéfice d'une meilleure adaptation des activités d'élevage et de transformation au changement climatique. Cet investissement aura également une répercussion significative et positive sur un autre défi tout aussi stratégique pour les professionnels, celui de l'attractivité des métiers du lait. Il convient en effet d'organiser collectivement un renforcement des dispositifs d'aides à l'installation, de formation et de communication autour des métiers de la filière dans ces territoires en déclin.



ANNEXES

Annexe 1) Ecart de prix de revient entre fermes laitières de plaine et fermes laitières de montagne



L'écart de prix de revient entre plaine et montagne n'a cessé de se creuser ces dernières années. Il n'était que de 60€ / 1 000 litres en 2019, mais culminait à 96€ / 1 000 litres en 2024. La hausse des coûts de production plus importante en montagne s'explique notamment par la part d'autonomie plus faible sur les concentrés alimentaires

Figure 8: Prix de revient dans les fermes laitières de plaine et de montagne (source : observatoire des coûts de production du CNIEL)

Annexe 2) Ecart de revenu entre les exploitations des fermes laitières de plaines et de montagne

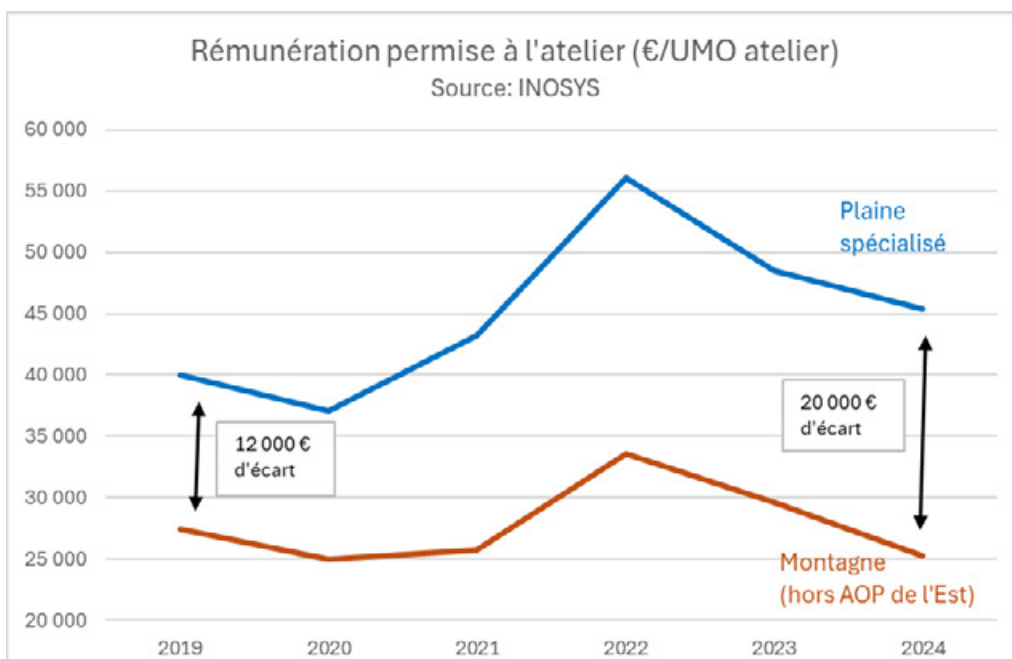


Figure 9: rémunération permise à l'atelier (en €/UMO). Source : Idele d'après Inosys-Réseaux d'élevage

Annexe 3) Valeur ajoutée et emplois créés par hectare

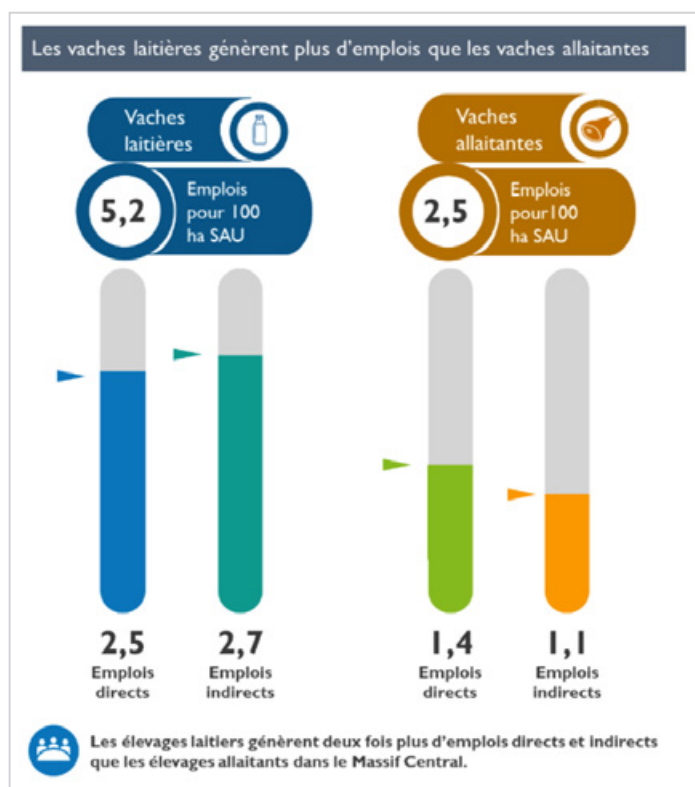


Figure 10: Des systèmes générateurs d'emplois/ Source : GEB – Institut de l'Élevage d'après Inosys réseaux d'élevage et GIS Élevage Demain

Dans certaines zones du Massif Central, une réorientation des systèmes de production est constatée : des systèmes mixtes deviennent des exploitations de vaches allaitantes et des systèmes laitiers spécialisés s'y convertissent.

Or, la capacité de création d'emplois par la production laitière est supérieure à celle de la filière viande. L'élevage laitier engendre 5,2 emplois pour 100 hectares de surface agricole utile (SAU) dont 2,5 emplois directs et 2,7 emplois indirects et 1,07 ETP par ETP en ferme.

De même, les emplois induits par l'élevage allaitant sont bien moindres. Ils sont d'environ 2,8 emplois pour 100 hectares de SAU dont 1,4 emplois directs et 1,1 emplois indirects et 0,76 ETP par ETP en ferme¹¹.

Une poursuite de la tendance à la substitution des élevages laitiers par des élevages de vaches allaitantes aurait un impact très lourd sur l'emploi dans ces territoires, alors même qu'ils font déjà face à un phénomène de désertification avancé.

De même, la richesse créée par l'élevage laitier est supérieure à celle engendrée par l'élevage allaitant (produit brut de 2307 €/ ha pour le lait contre 874€/ha en allaitant)

	Produit brut hors aide (€/ha)	Aides totales (€/ha)
Lait spécialisé de montagne (MC)	2307	493
Allaitant naisseur montagnes (MC)	874	488

Source : GEB – Institut de l'Élevage d'après Inosys réseaux d'élevage

A PROPOS DU CNIEL

Créé en 1974, le Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière (Cniel) est l'association qui regroupe les organisations représentant les producteurs de lait de vache, les entreprises laitières privées, les coopératives laitières, et les acteurs du commerce, de la distribution et de la restauration collective.

Le Cniel porte la volonté commune de ses membres de coopérer pour construire une filière laitière structurée, performante et durable, ancrée dans les territoires et ouverte sur la société et le monde d'aujourd'hui et de demain.

Les missions de l'Interprofession laitière (Cniel) sont encadrées par la réglementation européenne et française.

CONTACTS CNIEL

PÔLE DES AFFAIRES PUBLIQUES

Pierre Cormier

06 20 47 19 71

pcormier@cniel.com

SERVICE DE PRESSE

Delphine Sacleux

06 71 10 80 03

dsacleux@cniel.com

Marylène Bezamat

06 03 99 62 07

mbezamat@cniel.com

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Salle de presse :

presse.filiere-laitiere.fr

Site internet :

Cniel.com

Youtube :

@Cnielinfos

LinkedIn :

Cniel

